



**Victimes de violences entre
partenaires : comment retrouver sa
citoyenneté?**

(2007)

Julia Laot,
Service Etudes du Secrétariat national des FPS
2007
02/515 17 68 julia.laot@mutsoc.be

Introduction

Nous sommes facilement tentés de croire que le lien entre société démocratique et citoyenneté est évident et que de fait, chaque individu vivant en démocratie (et respectant les critères d'âge et de nationalité) est automatiquement citoyen de ce pays. Avec la construction de l'Union européenne, nous avons vu émerger également la « citoyenneté européenne », se rajoutant (et non s'excluant) à la citoyenneté de notre pays.

D'après le Dictionnaire de l'Académie française, un citoyen est un « ressortissant d'un Etat, qui y jouit de la plénitude des droits civils et politiques ». Le citoyen bénéficie donc de certains droits (nous pouvons ajouter les droits de l'homme, les droits sociaux) mais aussi de certains devoirs (comme l'impôt, le vote en Belgique, le service militaire dans certains pays etc.).

A partir de cette définition, nous voudrions savoir dans quelle mesure une victime de violence entre partenaires peut se percevoir comme sujet de droits et non seulement de devoirs? Comment peut-elle accéder à ces droits, découlant directement de sa citoyenneté ?

Comme l'a rappelé en 2001 la Marche mondiale¹, « La violence envers les femmes ou même la menace de la violence a principalement comme conséquences de maintenir les femmes dans un état de peur ou de vulnérabilité constante et de limiter leurs déplacements (particulièrement le soir ou la nuit), leur accès à des espaces publics où elles se sentent en sécurité, leur participation sociale, leur autonomie. Les femmes se voient ainsi dénier l'accès à une citoyenneté pleine et entière. » La capacité à exercer librement sa citoyenneté est donc à interroger dans le cadre des violences entre partenaire.

La mise en mots, le déplacement de la violence vers la sphère publique, apparaissent comme les premiers pas pour accéder à cette citoyenneté.

I. Du silence à la parole

Le secret est bien souvent la règle dans un couple où s'exercent des violences. L'agresseur et la victime sont en général les seuls au courant de la situation et cette relation les lie de façon très particulière. La « révélation » sera d'ailleurs vécue comme une trahison, une rupture du secret qui maintenait la relation en état. Ce silence est facilement conservé par un climat constant de peur qui paralyse la victime.

Ce silence est renforcé et même facilité par son isolement. En effet, on constate que plus les violences durent dans le temps, plus la victime est éloignée de sa famille, de ses amis, voire même de l'ensemble de son environnement social jusqu'à être complètement absente des lieux publics. Cet écartement, volontaire de la part de l'agresseur, rend bien entendu la victime plus vulnérable et les occasions bien rares de pouvoir s'exprimer sur sa situation.

¹ Texte rédigé en vue du FORUM SOCIAL MONDIAL par la Marche mondiale des femmes, décembre 2001, site : www.ffq.qc.ca/marche2000

D'où la priorité, dans le travail avec des victimes de violences entre partenaires, d'offrir des espaces de parole, disponibles à tout moment, des lieux où dès les premiers mots, une victime peut se sentir en confiance, écoutée, rassurée, dans l'anonymat si elle le souhaite.

Ainsi, le passage à la parole est une étape essentielle. Cela commence par le fait de pouvoir nommer la violence, de pouvoir dire à la victime de façon claire « ce que vous vivez, est de la violence et la violence est intolérable ». Il faut ensuite lui laisser le temps pour qu'elle puisse elle-même à son tour la nommer, la réaliser et la dénoncer. Cette mise en mots permet à la victime de s'identifier comme tel, ce qui n'est pas toujours évident. C'est alors seulement que la victime pourra débiter un processus de déresponsabilisation par rapport à la violence vécue.

II. De la sphère privée à la sphère publique

a. Processus de dé-victimisation

Dans la première partie nous avons parlé de cette relation particulière qui unit la victime et l'agresseur et favorise le secret et l'isolement. Les professionnels des violences s'accordent sur la nécessité, pour les victimes, de se distancer de l'intime afin de dénoncer les violences. Cette distanciation comprend diverses étapes nécessaires afin que la victime puisse passer de la non-reconnaissance des violences à un statut de sujet agissant.

Schéma de dé-victimisation proposé par SOS Femmes²

1	=>	2	=>	3	=>	4
Non-identification Comme victime		Victime / Objet		Victime / Sujet		Sujet agissant
Peur Honte Culpabilité Isolement		Peur Plainte souvent répétitive Allers-Retours		Loi / lois Déculpabilisation		Partie civile Réparation (dommages et intérêts) Droit / droits

La prise de parole, la première « plainte » de la victime, se fait souvent dans ou après un moment de crise. De fait, le cycle de la violence³ induira des phases de réconciliation propices aux « allers-retours ».

Pour réellement se distancer et entamer le travail de dé-victimisation, il faudra donc souvent avoir recours à la Loi. « Le rôle de la justice serait donc de rendre le statut de sujet-citoyen aux personnes

² Source : SOS Femmes, 14, Boulevard Théodore Thurner - 13006 Marseille, Email : sosfemmesformation@free.fr

³ Le cycle de la violence conjugale est un cercle vicieux qui comporte quatre phases : le climat de tension, la crise, la justification et la lune de miel. Il se répète plusieurs fois et de façon de plus en plus accélérée.

qui ne l'auraient jamais eu ou qui l'auraient perdu. La loi est là pour jouer le rôle de tiers dans la fusion/conclusion de la relation de violence. Elle aide à détacher, décoller ce qui est collé, dans le civil comme dans le pénal. »⁴

Ce travail de déculpabilisation de la victime devra se faire parallèlement à la condamnation de l'agresseur. Ce n'est donc qu'après le recours à la loi que la victime pourra reprendre possession de ses droits en tant que citoyenne.

b. Dimension sociale et collective : question de genre

Le recours aux lois est important car la Loi a une dimension collective comme nous l'avons souligné dans le travail de dé-victimisation. La dimension collective est d'ailleurs un aspect que les associations de femmes ont mis des années à faire admettre (et comprendre) dans son processus global.

Il était en effet nécessaire de replacer les violences entre partenaires dans un système social plus large qui permet à un des partenaires (plus souvent l'homme) à dominer l'autre: analyser le phénomène dans une perspective de genre.

Le mot "genre" sert à évoquer les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes. Ces rôles sont non seulement injustifiés du point de vue physiologique mais ils sont aussi fort inégalitaires, la femme étant la principale victime des discriminations et violences qui en découlent.

Le fait d'être agressif, par exemple, serait une caractéristique des hommes qui expliquerait leur recours à la violence, aussi bien pour faire la guerre que pour dominer leur partenaire. Comment explique-t-on que les hommes se permettent de lâcher cette agressivité sur leur partenaire alors qu'ils sont tellement charmants et prévenants au travail et en société? Ne leur a-t-on pas appris, dès leur enfance, une supériorité et une nécessaire domination des femmes qui les autorise à être violents avec leur partenaire ? A l'inverse, l'éducation donnée aux filles apprend la soumission et la protection, donc l'éloignement des espaces publics, sources de dangers. Ces éléments sont bien évidemment propices à l'instauration de violences dans un couple.

Le fait d'analyser les violences dans une perspective de genre n'a pas pour objectif de déculpabiliser ou de déresponsabiliser l'agresseur, qui reste maître de ses actes. En revanche, il peut permettre de replacer ce vécu dans un système social favorisant la violence et aider à transposer celui-ci dans la sphère publique, étape indispensable afin de sortir de l'intimité du couple.

L'analyse de genre permet ainsi aux professionnels d'interpeller les politiques sur un problème social de grande ampleur, dépassant de loin la sphère privée.

4

http://www.enm.justice.fr/centre_de_ressources/dossiers_reflexions/oeuvre_justice2/6_violences_conjugales.htm

III. Donner les clés de l'autonomie

Sur Wikipédia⁵, trois étapes sont citées dans l'accès à la citoyenneté :

- La citoyenneté civile correspondant aux libertés fondamentales (liberté d'expression, égalité devant la justice, droit de propriété)
- La citoyenneté politique fondée sur la participation politique (le droit de vote, le droit d'éligibilité, le droit d'accéder à certaines fonctions publiques, droit d'être protégé par cet État à l'étranger)
- La citoyenneté sociale résultant de la création de droits socio-économiques (droit à la santé, droit à la protection contre le chômage, droits syndicaux) »

Pour arriver à cette citoyenneté « complète », il faudra donc à la victime de nombreuses ressources qui lui permettront une réelle prise d'autonomie.

a. Ressources individuelles

Les professionnels de terrain constatent systématiquement chez les victimes (et souvent aussi chez les agresseurs d'ailleurs) un manque d'estime de soi. Cela a été créé par des dévalorisations constantes du partenaire, l'incapacité à agir et réagir, l'absence de réalisation personnelle... Afin de rétablir son statut de personne autonome et de citoyenne à part entière, la victime devra donc trouver les ressources suffisantes en elle-même mais aussi à l'extérieur pour reprendre confiance, reprendre courage. C'est un travail qui peut prendre de longues années, surtout lorsque les violences ont duré longtemps, mais qui est essentiel et nécessaire pour réussir les autres étapes.

Ce travail sur l'estime de soi devrait constituer une préoccupation plus systématique chez l'ensemble des acteurs du secteur psycho-médico-social: cela devant se faire parallèlement à l'apprentissage du respect de l'autre et des valeurs nécessaires pour devenir citoyen libre et autonome.

b. Ressources matérielles

Si les victimes épatent régulièrement les professionnels par leur courage et la force qu'elles arrivent encore à puiser dans leurs dernières ressources, l'accès à l'autonomie, pour des personnes détruites, ne peut se faire sans un accompagnement social. Dans les recommandations données par les associations de terrain, on peut citer : la priorité pour les hébergements d'urgence et les hébergements sociaux, un accès rapide aux minima sociaux, une aide à la formation et/ou au retour à l'emploi, etc.

Les violences économiques (mainmise de l'agresseur sur le budget, interdiction de travailler, etc.) entraînent chez de nombreuses victimes des dépendances financières qu'il faudra compenser et corriger par les formations et la remise au travail. Le cas des victimes trop âgées ou en incapacité de travail devra aussi être pris en compte, tout comme la question du chômage involontaire des femmes qui ont changé de lieu de résidence pour se mettre à l'abri des violences.

⁵ Encyclopédie en ligne www.wikipedia.org

c. Ressources en termes de sécurité

De façon directe et urgente, il est nécessaire de prendre certaines mesures pour protéger la victime. On sait que le moment de la rupture est notamment le plus critique pour l'explosion de la violence. Toutes les mesures doivent donc être prises pour favoriser l'éloignement du partenaire violent, la protection de la victime, mais aussi à plus long terme, la prise en compte des violences dans les décisions de garde alternée par exemple.

Si l'on revient à la dimension plus globale et sociétale des violences, l'effort doit se porter également sur l'espace public : améliorer la sécurité dans certains lieux, provoquer la mixité sur les espaces publics en créant aussi des activités ou infra-structures plus « féminines » etc.

« En ce qui concerne les femmes victimes de violence {...}: elles semblent craindre le monde extérieur plus que les autres, alors que c'est à leur domicile qu'elles courent le plus de dangers. L'explication pourrait résider dans le fait qu'être victime de violences constitue une situation traumatisante qui insécurise globalement la personne »⁶.

Cette notion d'insécurité est donc une dimension qu'il faudra prendre en compte dans tous les projets qui seront mis en œuvre avec et/ou pour des victimes de violence si l'on veut qu'elles retrouvent leur place dans l'espace public.

d. Ressources sociales

Conséquence directe de l'isolement de la victime, celle-ci se retrouve souvent seule après sa séparation de l'agresseur. La rencontre avec d'autres femmes qui ont, elles aussi, vécu des violences, peut aider les victimes à se ressourcer, à partager.

L'ouverture de groupes de parole, les initiatives permettant aux femmes de poursuivre leur chemin pour sortir des violences et parfois ensuite pour les dénoncer et dire tout haut ce que les autres conservent dans le silence apparaît donc essentiel. De tels projets doivent donc se multiplier et être encouragés par les pouvoirs publics.

Conclusion

Comme nous l'avons vu, si le chemin est souvent long pour les victimes pour sortir du cycle de la violence, le parcours vers la citoyenneté requerra encore davantage de ressources.

Nous retiendrons plus spécialement l'importance de l'accès à la parole comme clé essentielle du travail auprès des victimes de violences entre partenaires. L'analyse de genre reste également un outil fondamental pour les FPS afin de mettre en place, de façon globale, une réelle égalité et la mixité dans toutes les sphères de la vie publique.

⁶ « Le sentiment d'insécurité au féminin ; Une lecture transversale de l'étude de la Fondation Roi Baudouin », René Begon, chargé de projet au CVFE